



Présents :

M. Gérard GUILLE, M. Christian FOSSEYEU, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, Mr Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs Didier GIARD, Stéphane RABANY, Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Absents représentés :

*Madame Jeannine MAILLET représentée par Monsieur Gérard GUILLE,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE représenté par Monsieur Stéphane RABANY,
Madame Anne-Marie MARTINS représentée par Madame Annie-France VIDON.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire ;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour application de la loi du 12 mars 2012 susvisée ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique en date du 13 avril 2017 ;

Considérant que la loi du 20 avril 2016 susvisée a étendu le dispositif de résorption de l'emploi précaire durant deux années supplémentaires, soit jusqu'au 12 mars 2018 inclus, et qu'elle prévoit une présentation à l'assemblée délibérante du bilan sur la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire entre 2013 et 2016, d'un rapport présentant la situation des agents recrutés sous contrat de droit public remplissant les conditions requises pour prétendre au dispositif de titularisation et d'un nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

22 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS,

Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20170606-2017-059-DE
Date de télétransmission : 07/06/2017
Date de réception préfecture : 07/06/2017

Article 1^{er} : adopte les éléments présentés dans l'annexe ci jointe comportant :

- le bilan sur la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire entre 2013 et 2016,
- le rapport présentant la situation des agents recrutés sous contrat de droit public remplissant les conditions requises pour prétendre au dispositif de titularisation,
- le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de 2016-2018.
et valide l'absence d'ouverture de poste dans le cadre de ce dispositif.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le, 06 juin 2017

Pour copie conforme

Le Maire,

Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir,

Gérard GUILLE



Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20170606-2017-059-DE
Date de télétransmission : 07/06/2017
Date de réception préfecture : 07/06/2017